

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL SYNDICAL du 12 mai 2026**

Etaient présents :

Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président), Sylvie PREVOST (titulaire),  
Françoise HEBERT (suppléante), André VEBER (suppléant)

Châtenoy : Christiane JACQUINOT (titulaire), Christophe AQUEVILLO (titulaire),  
Olivier LEROI (suppléant)

Combreux : Christian GASNIER (titulaire). Pouvoir Pierre BREMOND à Christian  
GASNIER

Etaient absents excusés : Combreux : Philibert de la ROCHEFOUCAULD (suppléant)

Le 12 mai 2026 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jacques LEMERCIER.

A leur arrivée, les participants élargissent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Christian GASNIER est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 avril 2026**

Le Président donne lecture du compte-rendu du Conseil Syndical du 15 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

**PRET RELAIS COURT TERME**

Le SIAEP est amené à engager des dépenses de fonctionnement et afin de maintenir un niveau de trésorerie optimal, l'utilisation d'un prêt relais à court terme contracté auprès du Crédit agricole permettra d'honorer les factures d'investissement en attente de percevoir les subventions et le FCTVA.

Le contrat revêt les caractéristiques principales suivantes :

- Montant : 500.000 €.
- Durée : 12 mois.
- A son échéance contractuelle, le prêt relais court terme devra être soldé.
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office.
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur.
- Taux fixe 3.43 %
- Frais de dossier : 500 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office.
- Remboursement des intérêts et du capital in fine
- Remboursement anticipé du capital ou partiel possible sans frais

Après échanges de vues et discussions, le Conseil Syndical :

- **Décide** de donner son accord et **autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier aux fins de mener à bien l'opération.
- 

**Votants : 6**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **EMPRUNT - BANQUE DES TERRITOIRES**

Concernant le financement de l'opération des travaux de canalisations à problématique CVM, nous avons formulé une demande de prêt auprès de la Banque des Territoires.

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 400 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Prêt Transformation Ecologique

**Montant :** 400 000 euros

**Durée d'amortissement :** 50 ans

**Périodicité des échéances :** Annuelle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du Livret A

Après échanges et discussions, le Conseil Syndical :

- **autorise** le Président délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

### Questions diverses :

Le Président confirme l'obtention d'une subvention DETR de 200 000 €

Le début des travaux des tranches optionnelles 1 et 2 débutera le 6 juin 2026 par les tronçons 59, 59 bis, 18, 43, 67 et 67 bis.

La première réunion de chantier aura lieu le mardi 09 juin 2026 à 9h30 sur place.

Le prochain conseil syndical reste à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 19 h 15.

Jacques LEMERCIER  
Président

Christian GASNIER  
Secrétaire